

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Paul Lez Durance,

Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION
ET
STATIONNEMENT**

**MARCHE DE
NOEL
2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants ;

Vu l'organisation d'un Marché de Noël le 10 Décembre 2022 par la Commune avec de nombreux exposants, activités sur tout l'espace de la Place Jean Santini;

CONSIDERANT qu'il importe de régler la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des forains, la présence des spectateurs, des usagers et des riverains ;

ARRETE

Article 1 :

Le service Festivité de la Mairie de Saint Paul Lez Durance est **autorisé à organiser le MARCHE DE NOEL le Samedi 10 Décembre 2022 et occuper tout le domaine public de la Place Jean Santini** (mise en place de 3 chalets, exposants.....).

Article 2 :

Pour la manifestation, **la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :**

**A partir du VENDREDI 9 DECEMBRE 2022 à 17 h 00
jusqu'au SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 20h**

- **Place Jean Santini**
- **Et haut de la place devant l'école**
- **Rue des écoles (sauf riverains)**
- **Rue derrière le Four (accès interdit par la Place)**

Article 3 : Des panneaux, affiches et barrières seront mis en place pour signaler cette interdiction.

Article 5 : Monsieur le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 05/12/2022.

Le Maire,
Romain BUCHAUT

N° 300 /2022

